



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

Le deux mars deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-quatre février deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN.

**Absents excusés :** Lydie BARATON a donné pouvoir à Joël BONNET  
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Sophie AUGER  
Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Audrey RIGAUDEAU  
Karine OLIVIER, Éric CATHELINÉAU

**Absents non excusés :** Patrice NIVAULT

**Secrétaire de séance :** Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 janvier 2023 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

*Nathalie GEFFARD entre dans la salle à 20h20. L'assemblée compte désormais 19 votants.*

### INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie-Développement local », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une prochaine rencontre avec un commerçant, pour développer une nouvelle activité économique novatrice et qui s'accorde avec l'étude prospective réalisée par la CCI.

Un salon de tatouage va ouvrir, au 15 mars prochain, à la place du salon de coiffure qui a déménagé à l'espace Paul Pelletier.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur la fin des travaux au logement 1 Rue de l'Eglise. Une rencontre avec des maîtres d'œuvre, Urba 37, Déca VRD et Aréa Urbanisme, va avoir lieu, pour la création des lotissements communaux.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-01

## INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes, détaille les derniers dossiers, un nouveau rendez-vous, avec Chloé JEAN du CPIE, concernant le projet de mare au lieu-dit les Touches, dans le cadre du projet « Nature et Transitions ». De plus, le conseil d'école, pour l'école publique, est prévu le 21 mars prochain.

Jean-Luc GUINARD, référent à la commission « Voirie-Bâtiments-Cimetière », précise la date de fin des travaux à la maison Francette, à Soutiers, le 28 mars. De plus, il informe l'assemblée que le coordinateur SPS, pour la construction de la maison des assistantes maternelles, a interpellé les entreprises, suite à un manquement de documents. Il a la possibilité de stopper le chantier, si les entreprises ne se mettent pas rapidement en règle. Le nécessaire sera donc fait rapidement par les différents intervenants.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant scolaire-Petite enfance » précise que les enseignants de l'école publique sont en grève le mardi 7 mars. Le restaurant scolaire sera fermé. Les élèves de l'école privée sont invités à prévoir leur repas. L'agent communal habituel fera la surveillance du repas, au sein de l'établissement privé.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Développement Durable », apporte un complément d'informations sur un rendez-vous aujourd'hui, avec Deux-Sèvres Nature Environnement, avec M. COTREL, pour un état des lieux (niveau faunistique et qualité de l'eau) sur une soixantaine de mares de la commune, conjointement avec les agriculteurs.

## TRAVAUX : Avenant – Maison Francette

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette à Soutiers, il convient de modifier l'avenant numéro 2 suivant, au marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux et selon la délibération n° 2022-09-19 du 8 septembre 2022.

### Lot n° 05 – Plâtrerie – Menuiserie Bois – Plafond – Avenant n° 2 modifié

Les travaux consistent à :

- Travaux en plus-value :
  - Doublage et isolation oublié par le maître d'œuvre dans le dossier ;
  - Création d'un plancher entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage.
- Travaux en moins-value :
  - Remplacement du plancher haut du rez-de-chaussée initialement prévu en pin par un plancher en OSB avec fourniture de bloc-portes pour accès.

La totalité des travaux représente une plus-value de 31 164,00 euros H.T. soit 37 396,80 euros T.T.C. L'avenant n° 2 modifié à conclure avec l'entreprise PILLET GINGREAU représente une augmentation de 34,24 % de son montant initial d'un montant de 64 152,15 euros H.T. (76 982,58 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 95 316,15 euros H.T. (114 379,38 euros TTC).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification de l'avenant numéro 2, pour un nouveau montant de 37 396,80 euros T.T.C, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Karine MORIN entre dans la salle à 20H42. L'assemblée compte désormais 20 votants.

### PROJETS STRUCTURANTS : Passage en led de l'éclairage public

Après une visite nocturne de la part des élus, pour évaluer réellement le niveau d'éclairage de chaque matériel, le bureau municipal propose plusieurs équipements :

- Lanternes VERSO dans le bourg et au poirier,
- Lanternes VERSO avec détection dans les lotissements (Pré de la Cure, les Chaumes et Cité des Rambaudières) et sur le parking du centre bourg,
- Kit rétrofit Led sur les lanternes INDIC à château Bourdin,
- Kit rétrofit Led sur les lanternes ICADE rue des Bois et des neuves sur les 10 supports béton,
- Lanterne IZYLUM sur les autres supports béton.

Les économies d'échelle attendues, sur une année civile, sont les suivantes :

#### Avant la réduction horaire :

Heure annuelle d'allumage = 1 572 heures (6h - 23h)

Puissance totale installée = 24 860 W

Consommation annuelle = 39 080 KWH

Coût total (conso + abonnement + taxes) = **9 495,24 euros**

#### Après la réduction horaire :

Heure annuelle d'allumage = 850 heures (6h45 - 21h)

Puissance totale installée = 24 860 W

Consommation annuelle = 21 750 KWH

Coût total (conso + abonnement + taxes) = **7 338,20 euros**

#### Après la réduction horaire et remplacement des 211 lanternes en Led :

Heure annuelle d'allumage = 850 heures (6h45 - 21h)

Puissance totale installée = 12 480 W

Consommation annuelle = 10 920 KWH

Coût total (conso + abonnement + taxes) = **3 801,56 euros**

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le changement de l'ensemble de l'éclairage public, avec des lanternes en LEDS, pour un investissement d'un montant de 148 734,85 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le SIEDS propose de trancher sur 8 phases, sur une durée de 3 ans. Monsieur le Maire argumente le plan de financement, lié au fonds vert, avec un cadencement sur 1 an et demi, au lieu de 3 années, comme proposé par le SIEDS :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des lampes Sodium Haute Pression (SHP) en LED	148 734,85	SIEDS (47 %)	70 000,00
		Etat - Fonds vert (33%)	48 987,88
		Autofinancement (20%)	29 746,97
TOTAL HT DEPENSES	148 734,85	TOTAL HT RECETTES	148 734,85

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement des lanternes en LEDS, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-01

### VOIRIE : Mise à disposition borne commerçants ambulants – Espace Paul Pelletier

Le bureau municipal propose à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition de la borne pour les commerçants ambulants de l'espace Paul Pelletier.

La convention, au nom de chaque commerçant, détaille la durée d'occupation du domaine public, l'utilisation des lieux occupés et de la clé spécifique ouvrant l'accès à l'électricité. La mise à disposition est proposée aux commerçants, pour 10 euros/mois ou pour une installation unique au cours d'une journée.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de mise à disposition d'une partie de l'espace Paul Pelletier, au profit des commerçants ambulants, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Nouvelle numérotation d'habitation – La Petite Roche – Saint-Pardoux

Concernant l'exploitation de l'activité de camping souhaitée par M. HERVO, il est nécessaire de numéroter l'ensemble de ses parcelles. Le tableau suivant détaille les modifications à présenter au cadastre :

Nom	Référence cadastrale	Ancienne situation cadastrale	Nouvelle situation cadastrale
HERVO Fabien	B1671	La Petite Roche	1 La Petite Roche

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la numérotation de la parcelle référencée ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### FINANCES : Exonération partielle taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Président de la Communauté de Communes Val de Gâtine, concernant leur projet d'extension de l'espace multi-accueil de l'Ombrelle.

A ce titre, il sollicite la Municipalité pour une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement, versée par tout pétitionnaire d'un permis de construire, qu'il soit un administré ou une collectivité. Par exemple, pour la construction de la maison des assistantes maternelles d'une superficie d'environ 180 m<sup>2</sup>, notre commune devra verser une taxe d'aménagement d'un montant estimé de 3 123 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement, en faveur de l'extension du multi-accueil de l'Ombrelle, projet d'investissement mené par la communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Votes des taux de la fiscalité locale

La commission communale des impôts directs (CCID) est programmée le 8 mars prochain. L'Assemblée est donc invitée à réfléchir sur le taux desdites taxes, leviers possibles de recettes de fonctionnement pour le budget communal.

La commission communale « Finances » renouvelle sa proposition de l'année 2021, à savoir de ne pas modifier le taux des taxes, pour l'année 2023, décision qui ne pénalisera pas les recettes communales et les habitants de la commune, en période de pandémie et au vu des conséquences économiques et sociales importantes. Pour 2023, les bases vont mécaniquement augmenter de 7%.

Ainsi, la recette communale attendue pour l'année 2023, avec cette proposition de maintien des taux, serait de :

### Pour mémoire

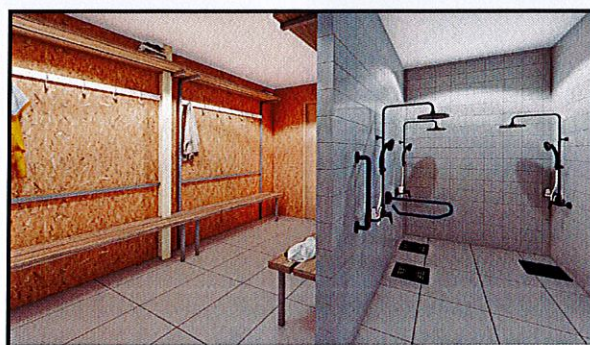
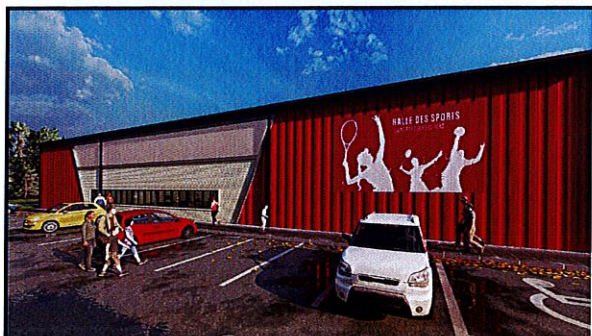
Le conseil municipal a voté l'instauration de la taxe d'habitation, pour les logements vacants (délibération n°2021-04-01a) le 1<sup>er</sup> avril 2021.

	Recettes avec Base 2022 réévaluées		
	Base 2022	Taux	Montant
TFNB + Compensation TH	1 279 488	32,28%	452 743,00 €
TFNB	230 897	45,25%	104 481,00 €
<b>Total</b>			<b>557 224,00 €</b>

	Recettes estimées avec Base 2023		
	Base 2022	Taux	Montant
THB	1 310 000	32,28%	422 868,00 €
TFNB	246 900	45,25%	111 722,25 €
TH	160 692	14,15%	22 737,92 €
<b>Total</b> (avec coeff correcteur)			<b>627 506,17 €</b>

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le maintien des taux d'impositions directes, avec des taux similaires à 2022 et ce, pour l'année fiscale 2023, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



Après avoir détaillé l'avant-projet définitif, sous la forme d'un visuel en 3D, Monsieur le Maire propose le plan de financement, pour les travaux de construction de la halle des sports.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	58 000,00	Etat - DETR (36,6 %)	400 000,00
Travaux de construction	1 009 275,49	Etat - Agence Nationale de Sports (20 %)	218 541,00
Mission de contrôle technique	14 627,18	Europe - FEDER (9,2%)	100 000,00
Etude géotechnique	4 955,50	Département - Mandat communal ou contrat 'ambitions'	50 000,00
Mission santé sécurité	5 850,87	Commune - Autofinancement (29,6 %)	324 168,04
<b>TOTAL HT DEPENSES</b>	<b>1 092 709,04</b>	<b>TOTAL HT RECETTES</b>	<b>1 092 709,04</b>

Jacky FAVREAU indique qu'il serait peut-être possible de solliciter une aide pour la récupération des eaux pluviales. Monsieur le Maire valide et va faire les démarches, pour connaître le dispositif qui financerait les travaux sur les eaux pluviales.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avant-projet définitif et le plan de financement, tel que décrit ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Présentation maquettes budgétaires – Budgets principal et annexes 2023

### Budget CCAS

Monsieur le Maire précise quelques chiffres des consommations sur l'exercice 2022, afin de proposer le budget primitif 2023, à savoir :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
65	Secours et aides diverses	5 351,21
	- Dont Bourse au permis	1 200,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 551,21</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
001	Excédent résultat reporté de 2022	6 201,21
70	Vente concessions cimetière	50,00
74	Prise en charge budget communal	0,00
77	Dons Marcheurs Saint-Jacques	300,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 551,21</b>

ce budget sera voté prochainement par le conseil d'administration du CCAS.

### Budget principal

Des documents de travail, pour la section de fonctionnement et d'investissement, ont été transmis aux élus, par voie dématérialisée et détaillés à l'oral par Monsieur le Maire, dont il fait résumé ci-dessous :

#### Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Montants	
011	Charge à caractère général	554 123,00 €	26,3%
012	Charges du personnel	607 373,00 €	28,9%
014	Attribution compensation	102 718,57 €	4,9%
023	Opération de transfert entre section	711 472,13 €	33,8%
042	Ecritures d'amortissement + créance douteuse	9 829,23 €	0,5%
65	Autres charges de gestion courante	93 829,00 €	4,5%
66	Charges financières	9 000,00 €	0,4%
67	Charges exceptionnelles	6 500,00 €	0,3%
22	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,5%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 383 372,80 €</b>	
<b>Total des dépenses fonctionnement + imprévues</b>		<b>1 393 372,80 €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement + 023</b>		<b>2 104 844,93 €</b>	

Recettes		Montants	
002	Excédent résultat reporté 2022	598 906,03 €	28,5%
013	Atténuation de charges	11 000,00 €	0,5%
70	Ventes de produits et services	74 408,00 €	3,5%
73	Impôts et taxes	625 000,00 €	29,7%
74	Dotations, participations, FCTVA	709 397,90 €	33,7%
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	1,9%
76	Produits financiers	0,00 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	46 133,00 €	2,2%
7551	Reversement BA des Chaumes		0,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 104 844,93 €</b>	

FINANCES : Présentation maquettes budgétaires – Budgets principal et annexes 2023 (suite)

Investissement

Dépenses d'investissements		Montants
001	Déficit résultat reporté 2022	488 546,59 €
16	Emprunts et dettes assimilés	45 500,00 €
020	Dépenses imprévues	13 000,00 €
	Opération 113 : Bâtiments	164 695,53 € 9,0%
	Opération 131 : Voirie	70 850,51 € 3,9%
	Opération OPNI : Acquisition de matériels	28 304,00 € 1,5%
	Opération 162 : Cimetière	7 000,00 € 0,4%
	Opération 14 : Maison des jeunes	38 000,00 € 2,1%
	Opération 167 : Défense incendie	5 000,00 € 0,3%
	Opération 169 : Acquisition de voirie	171 500,00 € 9,4%
	Opération 172 : Château-Bourdin	90 000,00 € 4,9%
	Opération 174 : Abords Le Poirier	8 000,00 € 0,4%
21 & 23	Opération 10 : La Francette	745 000,00 € 40,7%
	Opération 183 : Bazonnaire	1 244,16 € 0,1%
	Opération 185 : Site Internet	12 000,00 € 0,7%
	Opération 186 : Aménagement espaces verts	72 000,00 € 3,9%
	Opération 11 : Restaurant scolaire	15 000,00 € 0,8%
	Opération 12 : Boulangerie	4 825,00 € 0,3%
	Opération 13 : MAM	395 000,00 € 21,6%
	Total Opérations investissement	1 828 419,20 €
<b>Total des dépenses Investissement</b>		<b>2 362 465,79 €</b>
<b>Total des dépenses (investissement + imprévues)</b>		<b>2 375 465,79 €</b>
Total autorisé dépenses imprévues fonctionnement		1 383 543,57
Soit montant dépenses imprévues pouvant être inscrit (7,5 % du total autorisé)		103 765,77

Recettes d'investissement		Montants	
021	Opération de transfert entre section	711 472,13 €	36,9%
001	Excédent résultat reporté 2022	0,00 €	0,0%
040	Ecritures d'amortissement	8 829,23 €	0,5%
16	Emprunt		18,9%
13	Subventions d'investissement	35 790,00 €	1,9%
1068	Réaffectation résultat 2021	497 765,09 €	25,8%
10	FCTVA	118 424,86 €	6,1%
10	Taxe d'aménagement	7 123,00 €	0,4%
13	RAR	501 391,53 €	26,0%
			0,0%
024	Produit de cession	45 000,00 €	2,3%
27638	Recette BA des Chaumes		0,0%
<b>Total des recettes d'investissement (sans emprunts)</b>		<b>1 925 795,84 €</b>	
<b>Total des recettes (avec emprunts)</b>		<b>2 375 465,79 €</b>	
Total autorisé dépenses imprévues investissement		1 452 335,92	
Soit montant dépenses imprévues pouvant être inscrit (7,5 % du total autorisé)		108 925,19	

Informations et questions diverses

- [Règlement utilisation du padel](#)

Martin MOREAU évoque l'ouverture officielle du padel, le week-end dernier, ainsi que la date de son inauguration : le samedi 1<sup>er</sup> avril, à 10 heures. Un règlement d'utilisation est affiché sur le court, ainsi qu'une présentation des règles du jeu, via un flashcode. Du matériel est disponible gratuitement, à l'accueil de la mairie, en échange d'une pièce d'identité originale. Le terrain est en accès libre et reste ouvert en permanence, avec des créneaux spécifiques dédiés aux associations conventionnées.





### Informations et questions diverses (suite)

#### - Recrutement d'un VTA

Dans le cadre de l'animation de la Micro-foles, la commune de Granzay-Gript a recruté un personnel avec le soutien de l'état à hauteur de 15 000 euros via le dispositif VTA, pour un contrat de 18 mois. Les personnes visées sont des jeunes de 18 à 30 ans, avec minimum bac+2 et visant un premier emploi. L'emploi doit être une mission ciblée en ingénierie territoriale. En anticipation de la validation du conseil municipal et de la préfecture, les dépenses et recettes, liées à ce recrutement, ont été inscrites sur le budget primitif 2023.

#### - Dates à retenir

- Samedi 4 et Dimanche 5 mars : salon d'hiver
- Samedi 4 mars : assemblée générale « Faire revivre la Chapelle »
- Mardi 7 mars : commission habitat – agricole
- Mercredi 8 mars : commission communale des impôts directs (CCID)
- Mercredi 8 mars : cinéma intergénérationnel en après-midi : « Tempête »
- Vendredi 10 mars : Paletanque
- Samedi 11 mars : dîner dansant – Foyer Rural
- Mardi 14 mars : inauguration de l'exposition Ma ruralité - CAUE
- Jeudi 16 mars : cinéma
- Samedi 18 mars : spectacle Ah ? « Nos ancêtres les Gaulois »
- Mardi 28 mars : réunion publique « Le Poirier » - 20 heures
- Jeudi 30 mars : conseil municipal – Budget
- Samedi 1er avril : inauguration Padel (10 heures) + Pôle jeunesse (11 heures)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h01.

Le Maire,  
Johann BARANGER

